

Inscription pédagogique

Choisissez vos enseignements (après votre inscription administrative)



Calendrier 2024-2025

L'inscription pédagogique (IP) est OBLIGATOIRE et s'effectue en ligne

Semestre Impair

Collège EEI : (Centres d'inscription pédagogique)

A compter du lundi 2 septembre 2024 jusqu'au vendredi 13 septembre 2024 inclus

Collège STEE : (Centres d'inscription pédagogique)

A compter du lundi 15 juillet 2024 jusqu'au vendredi 13 septembre 2024 inclus

Collège SSH : (Centres d'inscription pédagogique)

A compter du jeudi 5 septembre 2024 (16h) jusqu'au vendredi 13 septembre 2024 inclus

Pour l'offre des UE transverses semestre impair 2024 (Centre d'inscription pédagogique central)

A compter du jeudi 19 septembre (10h30) jusqu'au vendredi 27 septembre 2024 (23h59)

Semestre pair

Collèges EEI, SSH et STEE : (Centres d'inscription pédagogique)

A compter du lundi 16 décembre 2024 jusqu'au lundi 13 janvier 2025 inclus

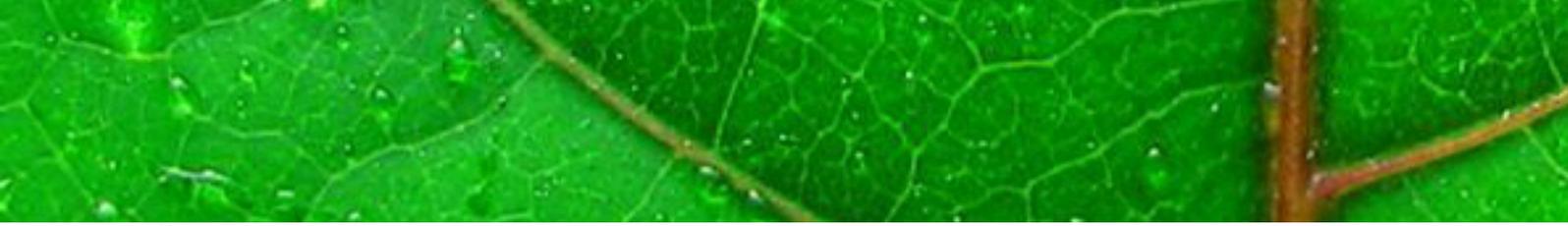
Pour l'offre des UE transverses semestre pair 2025 (Centre d'inscription pédagogique central)

A compter du lundi 20 janvier 2025 jusqu'au vendredi 24 janvier 2025

L'inscription pédagogique (IP) vous permet de :

- choisir les **matières optionnelles et facultatives** que vous suivrez durant le semestre,
- rejoindre vos **groupes de TD** et disposer de votre **emploi du temps** individuel,
- vous inscrire aux **examens**,
- obtenir votre **relevé de notes** ou une **attestation de réussite**...

C'est donc une étape indispensable pour finaliser votre inscription dans la formation que vous avez choisie.



Cette étape s'effectue donc pour chaque semestre :

- Impair : en septembre après validation de votre [inscription administrative](#) et de votre [test de niveau de langue \(L1 uniquement\)](#)
- Pair : en début de second semestre.

AVANT d'effectuer votre inscription pédagogique en ligne (IPWeb), consultez bien le calendrier et les modalités dans votre collège :

- [EEI - Études Européennes Internationales](#)
- [SSH - Sciences Sociales Humanités](#)
- [STEE - Sciences et Techno Energie Environnement](#)